

Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports

2022 DILT 1 : Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e) pour poursuivre l'offre de service de conciergerie sur les sites administratifs Bédier et Avenue de France

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « 13 Avenir » est une entreprise à but d'emploi, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et créée début 2017. En 2018, elle a porté un projet d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée sur le territoire des quartiers Bédier-Boutroux et Oudiné-Chevaleret, dans le cadre de la loi du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

Le Conseil de Paris a soutenu cette initiative dès son démarrage en autorisant la signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à hauteur de 36.000 euros au bénéfice de l'association « 13 Avenir », permettant ainsi l'ouverture en janvier 2018 de la toute première « conciergerie locale » sur le site administratif Bédier.

Il s'agissait d'impulser une dynamique locale créatrice de valeur et d'emplois et d'expérimenter auprès des personnels de la Ville de Paris la mise à disposition de services sur leur lieu de travail afin de faciliter leur quotidien, facteur de bien-être au travail. La première année d'expérience a été concluante avec des impacts très positifs pour les agents de la Ville, pour la création d'emplois et pour la dynamisation du tissu économique local. Parmi les services proposés, la livraison de pains et paniers bios, l'affranchissement du courrier et le pressing ont été les plus sollicités.

Compte tenu de ces bons résultats, vous avez autorisé le renouvellement de la convention en 2019 puis en 2020 avec un soutien financier porté à 70.000 euros. Cette aide a permis de consolider l'offre de conciergerie proposée sur le site administratif Bédier et d'ouvrir une antenne au 121 avenue de France début 2020 à l'attention des 1 700 agents évoluant sur ces sites.

Durant les deux dernières années, 2020 et 2021, dans le respect des règles imposées par la crise sanitaire et malgré les difficultés inhérentes au contexte, les activités de la conciergerie Bédier ont pu se poursuivre et l'antenne « Avenue de France » a pu ouvrir autour de la promotion de l'offre locale, culturelle ou sportive. Lors de la pause méridienne, il a été également proposé aux agents des promenades urbaines à la découverte du quartier ou des animations organisées

par des associations et/ou des artisans locaux comme celle d'un atelier d'autoréparation de vélos. Ainsi, durant cette période difficile, plus de 660 services ont été rendus via le réseau de commerçants locaux.

Aujourd'hui, 883 agents sont inscrits sur le registre de la conciergerie et son antenne. Neuf habitants du territoire ciblé ont pu retrouver une activité salariée à temps partiel avec la création de quatre emplois directs (4 concierges, 1 logisticien vélo, 1 chargé des partenariats et de l'animation) et de trois emplois au sein de structures partenaires (1 mécanicien cycle, 1 animateur sportif, 1 animateur promenade urbaine).

Au regard des résultats obtenus, de la dynamique engendrée par les conciergeries tant pour les agents que pour le tissu social du quartier, la Ville souhaite poursuivre cette offre de services de conciergerie aux bâtiments administratifs sur le site de Bédier et sur les sites de l'Avenue de France. Pour ce faire, l'association sollicite la Ville de Paris, à même hauteur que lors de la précédente convention, pour une subvention de 70.000 euros, afin de maintenir et développer cette activité de conciergerie, notamment autour du livre en lien avec les bibliothèques municipales et de l'économie circulaire.

Considérant tout l'intérêt que présente ce dispositif, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association 13 Avenir, la convention dont vous trouverez le texte joint. Cette convention prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70.000 euros au titre de l'exercice 2022.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris